

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

Date de convocation : 5 avril 2024

Date d'affichage : 5 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à 20 heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Frédéric BERNE - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA - Carole MOTTUEL - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD

Absents, excusés : Ghislaine BARTHELON - Virginie TARDY

Procurations : Ghislaine BARTHELON à Jérôme MALORON, Virginie TARDY à Séverine CAPOGNA

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Liste des délibérations :

- 15/2024 Approbation du compte de gestion 2023
- 16/2024 Adoption du compte administratif 2023
- 17/2024 Affectation du résultat 2023
- 18/2024 Vote du taux des impôts locaux 2024
- 19/2024 Vote du budget primitif 2024
- 20/2024 Demande de subvention auprès de l'Etat (plan 5000 équipements) pour la mise en place d'équipements de fitness au City Park
- 21/2024 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement de la Rue du Chalon
- 22/2024 Demande de subvention auprès de Valence Romans Agglo pour les travaux d'aménagement de la Rue du Chalon et des voiries communales
- 3/2024 Demande de subvention auprès de l'ONaCVG pour la réfection du monument aux morts

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2024

Lecture est faite par le Maire

Approuvé à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion 2023.

Voté à l'unanimité

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

En l'absence du Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Résultat 2022 reporté		48 697,43 €		91 395,77 €	- €	140 093,20 €
Opérations de l'exercice 2023	291 980,88 €	288 722,07 €	305 737,86 €	405 310,72 €	597 718,74 €	694 032,79 €
Résultat de l'exercice 2023*	291 980,88 €	337 419,50 €	305 737,86 €	496 706,49 €	597 718,74 €	834 125,99 €
Restes à réaliser	23 688,66 €	39 194,00 €	- €	- €	23 688,66 €	39 194,00 €

Voté à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Vu le compte de gestion et le compte administratif approuvés précédemment, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	1068	Résultat de l'exercice 2023	Dont restes à réaliser 2023 - investissement	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	48 697,43 €		- 3 258,81 €	R : 39 194 €	45 438,62 €
Fonctionnement	91 395,77 €	- €	99 572,86 €	D : 23 688,66 €	190 968,63 €

Le résultat 2023 du budget M57 est affecté comme suit :

Résultat en investissement	45 438,62 €
Affectation obligatoire du solde (001)	45 438,62 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- €
Résultat en fonctionnement	190 968,63 €
Affectation obligatoire en 1068 pour couvrir le besoin de financement	- €
Affectation complémentaire en 1068 (pour équilibrer le budget en invest.)	55 419,89 €
Total affecté au 1068	55 419,89 €
Affectation en fonctionnement (002)	135 548,74 €

Voté à l'unanimité

VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX POUR L'ANNEE 2024

Il est proposé de ne pas augmenter les taux.

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux des impôts locaux comme précédemment pour l'année 2024, soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 30,51 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 63.63 %
- Taxe d'habitation : 12 %

Voté à l'unanimité

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le projet de Budget Primitif pour l'année 2023 présenté en détail en séance,

Le Budget primitif M57 pour l'année 2024 est voté comme suit :

FONCTIONNEMENT						
Dépenses			Recettes			
Chapitres	Libellé	BP 2024	Chapitres	Libellé	BP 2024	
011	Charges à caractère général	93 722,00 €	70	Produit des services	20 917,00 €	
012	Charges de personnel	85 068,00 €	73	Impôts et taxes	270 579,95 €	
65	Autres charges de gestion co	295 356,74 €	74	Dotations et participations	74 958,00 €	
66	Charges financières	630,00 €	75	Autres produits de gestion co	23 539,00 €	
	TOTAL DRF	474 776,74 €	013	Atténuation de charges	- €	
023	Virement à la section d'invest	47 127,91 €	76	Produits financiers	- €	
014	Atténuation de charges	1 000,00 €		TOTAL RRF	389 993,95 €	
042	Amortissement et provisions	5 078,04 €	042	Opérations d'ordre entre sect	2 440,00 €	
	TOTAL DOF	53 205,95 €		TOTAL ROF	2 440,00 €	
002	Résultat N-1 Déficit	- €	002	Résultat N-1 Excédent	135 548,74 €	
	TOTAL DEPENSES FONCT	527 982,69 €		TOTAL RECETTES FONCT	527 982,69 €	
INVESTISSEMENT						
Dépenses			Recettes			
Chapitres	Libellé	BP 2024	Chapitres	Libellé	BP 2024	
20	Immo incorporelles	1 000,00 €	13	Subventions d'investissement	66 829,20 €	
21	Immo corporelles	166 305,00 €	16	Emprunts	- €	
23	Immo en cours	100 000,00 €	10	Dotation et fonds divers	42 491,00 €	
16	Emprunts	8 145,00 €	1068	Excédent de fonct capitalisés	55 419,89 €	
	TOTAL DRI	275 450,00 €		TOTAL RRI	164 740,09 €	
040	Opérations d'ordre entre sect	2 440,00 €	021	Virement de la section de fon	47 127,91 €	
041	Intégration	- €	040	Opération d'ordre entre secti	5 078,04 €	
	TOTAL DOI	2 440,00 €	041	Intégration	- €	
001	Résultat N-1 Déficit	- €		TOTAL ROI	52 205,95 €	
	Restes à réaliser	23 688,66 €	001	Résultat N-1 Excédent	45 438,62 €	
	TOTAL DEPENSES INVEST	301 578,66 €		Restes à réaliser	39 194,00 €	
				TOTAL RECETTES INVEST	301 578,66 €	

Voté à l'unanimité

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE / TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE DU LOCAL DERRIERE LA MAIRIE ET DE LA BASCULE

Faute d'éléments concernant la réalisation de ces projets, il est proposé de reporter ces deux points au prochain conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LA MISE EN PLACE D'EQUIPEMENTS FITNESS AU CITY PARK

Vu le dispositif de subvention mis en place en 2024 par l'Agence Nationale du Sport, Considérant que le projet de mise en place d'équipements fitness au City Park pour agrémenter ce nouveau lieu dédié au loisir et au sport à St Michel, dont le coût prévisionnel s'élève au total à 11 045,60 € HT, est susceptible de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre de l'axe 1 (équipements de proximité) du nouveau Plan 5000 équipements.

Le Conseil Municipal adopte l'opération d'aménagement complémentaire au City Park avec l'acquisition et la pose de plusieurs équipements fitness pour un montant total de 11 045,60 € HT et sollicite à ce titre une subvention auprès de l'Etat au titre du Plan 5000 équipements – Génération 2024.

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU CHALON (VOIRIE STRUCTURANTE)

Vu les dispositifs de subvention mis en place par le Département pour l'année 2024-2025 au titre de la solidarité territoriale et l'aide aux communes,

Considérant que le projet d'aménagement de la Rue du Chalon, dont le coût prévisionnel s'élève au total à 73 027 € HT (hors travaux d'eau pluviales), est susceptible de bénéficier d'une aide du Conseil Départemental au titre du dispositif « voirie structurante ».

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 50 % concernant le projet d'aménagement de la voirie communale appelée Rue du Chalon.

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE VALENCE ROMANS AGGLO POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DES VOIRIES COMMUNALES

Vu les dispositifs de subvention mis en place par Valence Romans Agglo pour les années 2024-2026 au titre du Fonds de concours,

Considérant que le projet d'aménagement de la Rue du Chalon, dont le coût prévisionnel s'élève au total à 76 257 € HT, et la restructuration de certaines voiries communales fortement dégradées est

susceptible de bénéficier d'une aide de Valence Romans Agglo au titre du dispositif « Fonds de Concours ».

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de Valence Romans Agglo à hauteur de 50 % du montant pris en charge par la commune et au maximum pour la somme de 34 877 € pour le financement d'importants travaux de voirie.

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ONaCVG POUR LA RENVOATION DU MONUMENT AUX MORTS

Vu les dispositifs de subvention mis en place par l'ONaCVG et l'Etat au titre du dispositif France Ruralités,

Considérant que le projet de rénovation du monument aux morts, dont le coût prévisionnel s'élève au total à 2 440 € HT, est susceptible de bénéficier d'une aide de l'ONaCVG

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de l'ONaCVG à hauteur de 50 % du montant pris en charge par la commune, soit 1 220 €, pour le financement des travaux de rénovation du monument aux morts.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Dossiers d'urbanisme en cours
- PCS
- Ambroisie
- Tirage au sort des jurés d'assises
- Travaux sur les bornes incendie
- Pose et inauguration des panneaux « village ambassadeur pour le don d'organes »
- Prochaines dates
- Redex sur les réunions/rendez-vous ayant eu lieu depuis début mars
- Tour des commissions et point SIVOS et SIVU
- Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20.